



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 17 MAI 2023

La cheffe de cabinet

Réf : BDC_CM/2023-05/20300 AKI

Monsieur RÉMY
Chemin de Castres
34120 PEZENAS

Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, sur votre opposition à un projet immobilier sur le territoire de la commune de Pézenas (34).

Le ministre a pris connaissance avec attention de votre correspondance et m'a chargée de vous remercier pour ces éléments portés à sa connaissance.

Sensible à votre démarche j'ai transmis votre correspondance au Préfet de l'Hérault aux fins d'un examen attentif.

J'ai également relayé votre alerte auprès du maire de Pézenas en soulignant le sens de votre démarche.

Vous avez raison de souligner l'enjeu de ralentir le phénomène d'artificialisation des sols.

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Aussi le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" (ZAN) prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

L'enjeu est d'apporter la plus grande vigilance à nos modes d'urbanisation afin de consommer moins de terres naturelles, agricoles et forestières, de privilégier dans la mesure du possible la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts.

Cette maîtrise de l'urbanisation se traduit dans les documents de planification, notamment les plans locaux de l'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale.

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation locale du phénomène d'artificialisation des sols par les collectivités locales, associations et citoyens, l'État a mis en ligne un observatoire de l'artificialisation depuis le 4 juillet 2019, date du premier anniversaire du Plan biodiversité.



Dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience, le Gouvernement poursuit l'objectif de la trajectoire du zéro artificialisation nette, afin de mettre un terme aux 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers qui disparaissent chaque année en France. Pour cela, ce projet de loi fixe un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation sur la décennie à venir par rapport à la consommation des sols observée ces dernières années.

Ces engagements dessinent une trajectoire de réduction de l'artificialisation qui est progressive et territorialisée. L'effort est en effet adapté au contexte local, notamment aux dynamiques démographiques ou économiques, au besoin de revitalisation ou de désenclavement, ainsi qu'aux gisements fonciers artificialisés mobilisables. Il s'agit en effet de concilier les objectifs des diverses politiques publiques dont celle du logement.

Cette trajectoire doit être intégrée dans les documents de planification régionale dans un délai de deux ans. Puis, elle sera déclinée par lien de compatibilité dans les documents d'urbanisme infra régionaux.

Pour atteindre le ZAN, la réforme engagée encourage la mobilisation des surfaces déjà artificialisées en promouvant la densification, l'utilisation des locaux vacants et des friches.

Cette ambition nécessite de repenser les modèles urbains d'aménagement, hérités du siècle dernier et dont les conséquences économiques, sociales et environnementales sont aujourd'hui dénoncées (éloignement de l'emploi et des services publics, coûts de déplacement, ségrégation spatiale, moindre stockage de carbone dans le sol, augmentation des ruissellements, érosion de la biodiversité, perte de fertilité agronomique, etc.).

Soyez assuré de l'engagement sans failles du Gouvernement sur ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Julie CREUSEVEAU

